

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Rigips® Viprimer**

Numéro de la fiche de données de sécurité : 39PG00052

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Rigips AG

Hintermättlistrass

15506 Mägenwil

Schweiz

+41 62 887 44 44

produktmanagement@rigips.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

(suite page 2)

CH2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 1)

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Informations selon le Règlement sur les produits biocides (UE) 528/2012: ce produit contient un produit biocide.

Substance active pour la conservation durant le stockage : mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS no.: 55965-84-9)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol m ☠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 3 mg/l	0,1-1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60-xxxx	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317:C ≥ 0,05 %	<0,05%

(suite page 3)

CH2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 2)		
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9 Reg.nr.: 01-2120764690-50-xxxx	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<0,025%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48-xxxx	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<0,0015%

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Eau

Dioxyde de carbone

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 3)

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou la terre. Endiguer ou capter immédiatement tout liquide qui s'écoule.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH2

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m		
Oral	Derived No Effect Level	6,3 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 26,7 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	98 mg/m ³ (worker systemic long term value) 1.091 mg/m ³ (worker systemic short term value) 59 mg/m ³ (consumer systemic long term value) 426 mg/m ³ (consumer systemic short term value) 246 mg/m ³ (worker local short term value) 147 mg/m ³ (consumer local short term value)
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Dermique	Derived No Effect Level	0,966 mg/kgxday (worker systemic long term value) 0,345 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,81 mg/m ³ (worker systemic long term value) 1,2 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		
Oral	Derived No Effect Level	0,027 mg/kgxday (consumer local long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,021 mg/m ³ (worker local long term value) 0,021 mg/m ³ (consumer local long term value)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Oral	Derived No Effect Level	0,09 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,02 mg/m ³ (worker local long term value) 0,02 mg/m ³ (consumer local long term value)
PNEC		
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Predicted No-Effect Concentration		0,000403 mg/l (sea water rating factor) 0,00403 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		
Predicted No-Effect Concentration		0,0471 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		0,00339 mg/l (sea water rating factor) 0,00339 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Predicted No-Effect Concentration		0,01 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		0,00339 mg/l (sea water rating factor) 0,00339 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 5)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m	
BAT (Suisse)	150 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 98 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm H B SSc;
CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 0,4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m ³ S SSc;
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 0,4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m ³ S SSc;

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Masque de protection de type FFP2

Protection des mains :

Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection (norme EN 166)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer
Protection du corps : Utiliser une tenue de protection.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	translucide
Odeur :	non caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C
Inflammabilité	Non applicable. Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Not applicable
supérieure :	Not applicable. It is not a flammable gas.
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Not applicable. Organic peroxides are not present.
pH à 20 °C	9-11
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,1 - 1,2 kg/l
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément. No pyrophoric components.
Danger d'explosion :	Not applicable Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.

(suite page 8)

-CH2-

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 7)

EU-VOC (g/L)	7,0000 g/l
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Not applicable. It doesn't cause or contribute to the combustion of other materials.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

-CH2-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 8)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m			
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE) 1.414 mg/kg (Guinea pig)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE)	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Oral	LD50	>490 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			
Oral	LD50	120 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	242 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	0,34 mg/l (Rat)	
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
Oral	LD50	457 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (Rat)	

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 9)

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

LC50/96h	>10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
EC50/48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	>200 mg/l (algue)

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m

LC50/96h	1.400 mg/l (poisson)
EC50/48h	1.550-1.800 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	623 mg/l (algue)
NOEC (21d)	100 mg/l (Daphnia magna)
	100 mg/l (poisson)
EC 10/16h	>700 mg/l (Pseudomonas putida)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC50/96h	2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
EC50/16h	0,4 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	2,9 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	0,11 mg/l (algue)
	0,067 mg/l (Pseudomonas putida)

CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

LC50/48h	0,934 mg/l (Daphnia magna)
	6,2 mg/l (poisson)
LC50/96h	1,81 mg/l (Daphnia magna)
	4,77 mg/l (poisson)
EC50/24h	1,7 mg/l (Daphnia magna)
	0,445 mg/l (algue)
EC50/48h	1,6 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	0,0725 mg/l (algue)
NOEC (21d)	0,042 mg/l (Daphnia magna)
EC 10/16h	1 mg/l (Activated sludge)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC50/48h	0,18 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	0,282 mg/l (Daphnia magna)
	0,19-0,3 mg/l (poisson)
EC50/24h	0,109 mg/l (Daphnia magna)
	0,0107 mg/l (algue)
EC50/48h	0,16 mg/l (Daphnia magna)
	0,0181-0,0371 mg/l (algue)
EC50/72h	0,0063-0,0273 mg/l (algue)
NOEC (14d)	0,035 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (21d)	0,011-1,05 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 10)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol m

EBAB | 0,81 log Pow

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EBAB | 0,7 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
EC 50 (3h)	10,3 mg/l	(Activated sludge)	
CAS: 2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			
EC 50 (3h)	41 mg/l	(Activated sludge)	
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
EC 50 (3h)	4,5 mg/l	(Activated sludge)	

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer le produit conformément aux réglementations nationales et locales.

Ne pas abandonner le produit et/ou le récipient mais déposer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets.

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Éliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 11)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Directive 2004/42/CE (VOC), cf. section 9

Regulation (EU) 528/2012 (Biocidal Product Regulation), cf. section 2

D.Lgs. 81/2008 (Testo unico in materia di tutela della salute e della sicurezza nei luoghi di lavoro) e successive modifiche e Direttiva 2009/161/UE

Directive 2004/42/CE

Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

- Sous-catégorie de produits: Impressions
- Revêtements En Phase Aqueuse, Valeur limite: 30 g/l

VOC: 7,0000 g/l

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 12)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Remarques pour formation.

In addition to the training programs on environment, health and safety for their workers, companies must ensure that workers read, understand and apply the requirements of this SDS.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

The procedure adopted to obtain the classification of the product is the calculation on the basis of components of the mixture.

Sensibilisation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
-------------------------	--

Service établissant la fiche technique de sécurité: Product Management**Contact :**

Uwe Kuhfeldt
+49 62 887 44 49
produktmanagement@rigips.ch

Numéro de la version précédente: 3**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 14)

-CH2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit Rigips® Viprimer

(suite de la page 13)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

—CH2—